



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton d'Illzach
MAIRIE – Maison Villageoise- 3 rue Séger – 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus :	15	Séance du 16 octobre 2014
Conseillers en fonction :	15	à 19 heures 30
Conseillers présents ou représentés :	15	Sous la présidence de M. Armand Le Gac, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire

Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoints au Maire,
Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA,
Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING
conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Alexandra STEMMELEIN, qui a donné procuration à Carole TALLEUX,
Grégory ZUNQUIN qui a donné procuration à Laetitia ORTSCHITT.

Point 3 de l'ordre du jour

Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme modifié

- VU le code de l'Urbanisme ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 20 janvier 2009 prescrivant la révision des P.O.S. en vue de leur transformation en P.L.U. ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2013 arrêtant le projet de P.L.U. ;
VU l'arrêté municipal du 8 novembre 2013 prescrivant l'enquête publique sur le projet de P.L.U. et de zonage d'assainissement ;
ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire rendant compte au Conseil Municipal des modifications qu'il y a lieu d'apporter au projet de P.L.U. pour tenir compte de la consultation des personnes publiques dans le cadre de l'article L.123-9 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme ainsi que des résultats de l'enquête publique ;
VU la synthèse des observations émises par les personnes publiques associées et des observations et demandes formulées lors de l'enquête publique annexée à la présente délibération,
VU le compte rendu de la réunion de concertation du 4 septembre 2014 entre la Commune et les représentants de l'Etat dont M. le Sous-Préfet,
VU la délibération du Conseil Municipal du 16/10/2014 retirant la délibération d'approbation du PLU du 3 juin 2014,
VU les propositions de modification du rapport de présentation,
CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- **DIT** que conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.L.U. est tenu à la disposition du public à la mairie de Petit-Landau ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture ;



REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE PETIT-LANDAU

Arrondissement de Mulhouse – Canton d'Illzach
MAIRIE – Maison Villageoise- 3 rue Séger – 68490 PETIT-LANDAU
Tél. 03.89.48.37.15 – Fax 03.89.48.49.99 – courriel : mairie@petit-landau.fr

- **DIT** que la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmise au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse ;
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Délibération exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 28623 du 22/07/1982.
Pour extrait conforme.
Transmis en Sous-Préfecture le 21 octobre 2014

Le Maire

Délibéré comme dessus
Pour extrait conforme
Petit-Landau, 21 octobre 2014
Le Maire



A. Le Gac

A. Le Gac

